



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement
Dialogue social, relations industrielles

Comité du dialogue social sectoriel sur les services à la personne

Réunion plénière du 18 juin 2009, Bruxelles

Compte rendu

M. Monggaard (UNI europa) préside la réunion. Il souhaite la bienvenue aux observateurs venus de pays tiers non européens: l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande et l'Afrique du Sud.

1. Santé et sécurité

M. Laurent (UNI europa) donne un complément d'information au sujet de l'ouverture des négociations sur un accord relatif à la sécurité et à la santé, qui ont débuté le 27 avril à Bruxelles. La Commission fournit les infrastructures de réunion et certains services d'interprétation et de traduction, et encourage les partenaires sociaux à parvenir à un accord pour la fin de l'année. Les deux parties conviennent que la Commission préside les séances de négociation, mais son rôle est celui de modérateur et non d'arbitre. Chaque partie a désigné une équipe de 5 membres pour les négociations, et les travaux entre les réunions seront essentiels à leur réussite. Les prochaines réunions sont prévues pour les 6 et 7 juillet, les 28 et 29 septembre et le 30 novembre, afin de présenter les résultats lors de la plénière du 2 décembre. Les partenaires sociaux conviennent de procéder par étapes, de démarrer les négociations par un accord sur la coiffure et de voir ultérieurement ce qui peut être fait pour les soins de beauté. Le texte de base est un projet soumis par UNI europa, mais il est évidemment entièrement ouvert à la négociation. Lors de la réunion de juillet, les partenaires sociaux travailleront au préambule et aux articles 1 à 4, alors qu'UNI europa suggère d'examiner également les articles 5 et 6. Les articles 7 et suivants feront l'objet de la réunion de septembre. Lors de la réunion du 27 avril, la Commission a également présenté un exposé concernant les possibilités de financement de projet et l'Université d'Osnabrück est disposée à collaborer avec les partenaires sociaux à un projet conjoint sur le thème des cosmétiques susceptible d'accompagner les négociations.

M. Röhr (Coiffure EU) souligne la nature ambitieuse du calendrier et demande à la Commission de se montrer flexible à cet égard, tout en insistant sur le fait que cela ne dénote pas un manque de volonté de parvenir à un accord. Coiffure EU souhaiterait structurer le débat autant que possible et estime que le thème de la protection de la peau est l'élément le plus important d'un accord sur la protection de la santé.

2. Exposé de l'Université d'Osnabrück et dernières nouvelles sur les demandes de projets de recherche

Le professeur Swen Malte John (Universität Osnabrück) présente un exposé sur le développement commun en matière de santé et de sécurité dans la coiffure professionnelle en Europe.

En réaction à la présentation, Coiffure EU réaffirme l'importance de cette étude scientifique pour les employeurs, qui ont tous pour objectif commun de préserver la santé des gens, afin qu'ils puissent continuer de travailler dans le secteur de la coiffure. Il est très utile de diffuser les exemples de meilleures pratiques, comme la campagne incitant au port de gants en Allemagne. La fédération allemande des employeurs Zentralverband des deutschen Friseurhandwerks est disposée à solliciter un financement communautaire pour ce projet conjoint avec l'université, et apprécierait le soutien d'autres organisations.

UNI europa estime également que la collaboration avec l'université pourrait contribuer à rassembler les études de cas et expériences existantes, dans le but d'améliorer les conditions de travail. De nombreux travailleurs quittent actuellement le secteur vers l'âge de 30 ans et les fabricants de cosmétiques ont également une responsabilité à cet égard. UNI europa souligne l'importance d'une harmonisation et d'une coordination au niveau de l'Europe, y compris en matière de sensibilisation. Quant à une éventuelle proposition de projet, UNI europa souligne la nécessité de prévoir suffisamment de temps pour des réunions entre syndicats et représentants des employeurs lors des conférences de consensus prévues. Il pourrait également être souhaitable d'envisager d'autres affections que les maladies de la peau. Il est, par-dessus tout, de la première importance que la recherche soit indépendante et fiable.

Pour conclure ce point de l'ordre du jour, le président confirme que le projet peut être porté par les deux partenaires sociaux et l'Université d'Osnabrück.

3. Signature de l'accord européen sur la mise en œuvre des Certificats européens de coiffure

Au nom de la Commission, M. Tricart (chef de l'unité Dialogue social et relations industrielles) félicite les partenaires sociaux de leur accord et souligne qu'il s'agit d'une contribution majeure à une approche européenne en matière de développement des compétences et qualifications, qui accroît directement la transparence et les possibilités de mobilité.

Les présidents de Coiffure EU et UNI europa Hair and Beauty, MM. Boerland et Monggaard, signent ensuite l'accord, suivis par les représentants des partenaires sociaux.

La Commission informe le comité qu'un communiqué de presse sur l'accord sera publié dans le cadre des communiqués de presse Midday Express.¹

¹ <http://europa.eu/rapid/middayExpressAction.do?date=17/06/2009&direction=1&guiLanguage=fr>

4. Communication sur le projet EQF

M^{me} Maes expose l'état de la situation concernant ce projet.

5. Point d'information de la Commission: la législation communautaire révisée sur les cosmétiques

M^{me} Ciarlo (Commission européenne) présente une vue d'ensemble de la législation européenne sur les cosmétiques.

Durant le débat qui suit, UNI europa demande comment et dans quelle mesure les coiffeurs professionnels sont couverts par la législation et plaide en faveur d'un groupe de travail spécifique pour la coiffure professionnelle, dans la mesure où il faut davantage de preuves scientifiques au sujet des effets de l'exposition continue aux cosmétiques. Au nom de la transparence, UNI europa demande que tous les noms des membres des comités soient rendus publics, en particulier pour le groupe de travail sur les cosmétiques et de publier son ordre du jour sur l'internet. En outre, UNI europa demande un siège au sein du groupe de travail et réclame une nouvelle législation communautaire portant spécifiquement sur la coiffure professionnelle.

M. Galster s'informe des dispositions sur le formaldéhyde, qui – bien qu'il ne soit pas autorisé – est libéré par de nombreux conservateurs lorsque ceux-ci se décomposent, ce qui pourrait entraîner un danger lorsqu'un produit vieillit.

Coiffure EU s'interroge sur le calendrier d'adoption du règlement révisé et demande s'il est encore possible de l'influencer.

La Commission répond qu'un accord politique a déjà été dégagé entre le Parlement et le Conseil, de sorte qu'il n'est plus possible à ce stade d'influer sur le règlement. Il n'y a actuellement aucun projet visant à proposer une législation spécifique relative aux coiffeurs professionnels, mais la possibilité d'intégrer les partenaires sociaux du secteur de la coiffure dans le groupe de travail sera étudiée. La Commission se prononcera également sur la possibilité de publier les noms des membres et l'ordre du jour du groupe de travail sur l'internet. En ce qui concerne le formaldéhyde, la discussion sur les produits carcinogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) a été très difficile dans le cadre de la révision de la législation sur les cosmétiques. Le règlement n'a pas l'intention d'augmenter l'exposition, mais plutôt de permettre aux produits existants de continuer à être mis sur le marché, à l'instar des produits contenant de l'éthanol.

6. Harmonisation de la formation d'esthéticien(ne) – projet Leonardo

Le collègue SDE du Danemark présente le travail réalisé à ce jour en préparation à la proposition de projet qui sera soumise à la Commission en février 2010 en vue d'obtenir un financement.

La discussion qui suit porte notamment sur la composition du partenariat de projet. Le président estime que les partenaires sociaux devraient figurer majoritairement parmi les partenaires du projet, de manière à pouvoir définir les besoins de formation, au lieu des écoles professionnelles, qui devraient participer en nombre plus restreint. Il convient

également d'envisager d'étendre le partenariat au-delà de l'UE, car les observateurs sud-africains ont fait part de leur volonté de participer et de supporter leurs propres coûts.

Coiffure EU et, en particulier, la fédération italienne des employeurs confirment leur intérêt pour le projet et leur engagement à participer.

Les délégués sud-africains confirment également leur intérêt et leur engagement.

Le délégué grec demande des précisions sur le profil des partenariats et s'il existe déjà un projet écrit. Le président répète que les partenaires sociaux devraient prendre l'initiative et qu'une expertise complémentaire des institutions d'enseignement et de formation pourrait être mobilisée si nécessaire. Un projet écrit existe déjà, qui esquisse la proposition de projet.

M^{me} Salembier (présidente de la fédération internationale de l'esthétique-cosmétique) souligne les changements rapides qui caractérisent le marché de l'esthétique et estime qu'une analyse de la demande s'impose. Cela permettrait d'éviter que les jeunes reçoivent une formation sans qu'il y ait un marché de l'emploi pour les compétences enseignées. Certaines possibilités d'innovation existent dans le secteur, mais les programmes de formation doivent être bien conçus afin de pouvoir remplir leur fonction de passerelle vers des activités professionnelles spécifiques.

Pour clore la réunion, le président remercie les participants et, en particulier, les interprètes.